

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-Six, le 12 février à 18 Heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier COULON, Maire.

Etaient présents : M. Olivier COULON, M. François DECOOPMAN, M. Régis VAN DE KERCKHOVE, M. Sébastien LENOIR, M. Nicolas DESANDERE, M. Serge MINERVINI, Mme Aurélie MARECHAL, Mme Laetitia WATTIER, Mme Nelly VEGA, M. Pascal MARECHAL formant la majorité des Membres en exercice.

Absent : M. Axel VAN LOOY ayant donné pouvoir à M. Sébastien LENOIR

Monsieur Pascal MARECHAL a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Vote du compte financier unique 2025

Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de **Monsieur Serge MINERVINI** ;

Le CFU est présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	695 808.35€	364 006.23€	1 059 814.58€
	Recettes réalisées	697 307.47€	383 587.50€	1 080 894.97€
	Restes à réaliser	0€	0€	0€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	283 545.83€	438 140.97€	721 686.80€
	Dépenses réalisées	154 733.85€	341 846.75€	496 580.60€
	Restes à réaliser	32 500.00€	0€	32 500.00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	542 573.62€	41 740.75€	584 314.37€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-389 581.84€	74 134.74€	-315 447.10€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	152 991.78€	115 875.49€	268 867.27€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-32 500.00€	0€	-32 500.00€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	120 491.78€	115 875.49€	236 367.27€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix Pour, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote.

OBJET : Affectation du résultat

Vu l'excédent de la section d'investissement s'élevant à 152 991.78€,
Vu l'état des restes à réaliser au 31/12/2025 pour un montant de 32 500€ en dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal décide de reprendre les soldes excédentaires :

Art. R001 : 152 991.78€

Art. R002 : 115 875.49€

OBJET : Proposition d'achat d'une bande de terrain (C866) à la Commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Mairie a été sollicitée par les propriétaires voisins du verger communal. Ils souhaitent faire l'acquisition d'une bande de terrain communale des parcelles C n°866 et n°869 (terrain du verger communal), le long de leur propriété, pour un montant proposé de 20 000€.

La bande de terrain de 6m de large, pour une contenance d'environ 250 m² est déjà matérialisée. La clôture du verger a été installée en ce sens.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'acquisition par la commune des parcelles C n°866 et n°869 a fait l'objet d'un dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour la création d'un verger. Selon la réglementation, seul 10 % de la parcelle peut avoir une destination autre que celle prévue dans la procédure de DUP.

Le parking sur l'avant du terrain resterait communal. La vente se ferait par acte administratif. Un géomètre a été mandaté afin de borner le terrain.

Objet : ILEP - Règlement intérieur 2026 pour l'accueil de loisirs de Fournival

Vu la proposition de règlement intérieur du prestataire ILEP pour l'accueil de loisirs de Fournival ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le règlement intérieur 2026 du prestataire ILEP pour l'accueil de loisirs de Fournival qui n'a fait l'objet d'aucune observation particulière.

Objet : Aménagement de trottoirs, rue des Avesnes, et aménagements de sécurité routière RD55, Le Plesseret, modification du projet

Monsieur François DECOOPMAN expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux prévus pour la création d'un mini giratoire à la sortie de la rue du château d'eau, au carrefour direction Fournival ont reçu un avis défavorable du Bureau de Sécurité Routière du Département au vu d'une impossibilité technique.

Considérant la modification du projet initial, il convient de redéposer une nouvelle demande de subvention de DETR et auprès du Conseil Départemental.

Les travaux d'aménagement de trottoirs PMR, rue des Avesnes, et la création d'un ralentisseur « type surélévation de chaussée » RD55, Le Plesseret ont reçu un avis favorable du BSR. Le montant prévisionnel des travaux serait de **213 830€ HT**.

Les travaux d'aménagements de sécurité routière, hameau du Plesseret sur la RD55 et d'aménagement des trottoirs rue des Avesnes sur la RD55 doivent faire l'objet d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération avec le Conseil départemental.

Etant donné la modification du projet initial, une nouvelle délibération est nécessaire afin d'établir cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Acte le montant prévisionnel de l'opération estimé à 213 830€ HT ;

Approuve la contexture du projet présenté telle que définie ci-dessus ;

Sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental ;

Sollicite à cet effet auprès des financeurs (ETAT) une aide au taux maximum ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental.

Informations diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réflexion doit être menée concernant les portes, sur les côtés de la salle des fêtes. En effet les portes actuelles n'assurent pas une isolation thermique suffisante.

Point sur le syndicat scolaire

Le conseil municipal a été informé de la problématique de l'absence d'instituteur à l'école de Saint Rémy en l'Eau.

En effet, depuis le 3 novembre dernier, les 2 enseignants titulaire sont en arrêt.

Le remplacement est assuré seulement à mi-temps et lors des journées de grèves, il n'y a pas de remplaçant disponible pour remplacer ceux en poste.

La situation devient dramatique car certains parents se questionnent sur la dégradation du service, et sur le manque d'apprentissage dispensé à leurs enfants.

L'inspecteur d'académie a été reçu en Mairie avec les élus du SIRS, les Maires des 3 communes et une délégation de parents d'élèves afin d'évoquer cette situation.

Suite à cette entrevu, aucune solution n'a été trouvée.

Monsieur le Maire propose d'organiser une grève devant l'école avec la presse.

Les membres du conseil municipal proposent de faire remonter la problématique plus haut dans la hiérarchie au niveau du service de l'éducation nationale. D'informer nos grands élus, Député et sénateur afin d'alerter sur cette situation. De contacter Madame la Sous-Préfète. Au vu de la situation le SIRS doit être à l'initiative de ces interventions.

La séance est levée à 19H39.

**Le Maire,
Olivier COULON**

